

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (INTERCOMMUNAL) DE L'EPCI DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Président de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 28/08/2020, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (intercommunal) de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines aura lieu pendant trente jours ouvrés :

Du lundi 15 septembre 2020 à 9h00 au jeudi 15 octobre 2020 à 12h00.

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLP(i) qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, la présidente du Tribunal Administratif de Versailles, par décision du 14 août 2020, a désigné Monsieur GENESCO, consultant en environnement, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLP(i) est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr> ;
- en **version papier** au siège de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1, rue Eugène Henaff 78 192 Trappes cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h15.
- ainsi que dans les accueils des différents Hôtels de Villes qui composent le territoire, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Toute information peut être demandée auprès de Madame Frédérique BLAVETTE à la Direction du Développement Urbain de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 01 39 44 81 36 et à l'adresse mail : rlpi@sqy.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres papiers d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil du siège l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- sur les **registres papiers d'enquête publique** mis à sa disposition dans les différents hôtels de ville du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique,
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : rlpi@sqy.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, situés à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Eugène Henaff 78 192 Trappes cedex, pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- **le mardi 15 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,**
- **le mardi 29 septembre 2020 de 14h00 à 17h00,**
- **le mercredi 7 octobre 2020 de 9h00 à 12h00,**
- **le jeudi 15 octobre 2020 de 9h00 à 12h00.**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur son site internet (<http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (intercommunal), éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP(i) ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés Conseil Communautaire de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines.